

## **AU SUJET DU CONSEIL**

Le Conseil des arts des TNO (Conseil) a été établi août 1985 et un organisme consultatif. Son mandat est de favoriser les arts dans les TNO.

Le Conseil fait des recommandations au ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour le financement de projets artistiques créatifs dans le domaine des lettres, du cinéma, des arts visuels, de la scène et arts médiatiques, ainsi que d'ateliers et de projets spéciaux.

Cinq membres sont nommés au Conseil par le Conseil exécutif du GTNO pour un mandat de deux ans.

Des membres sont choisis pour leur expertise et capacités dans les arts à partir de cinq régions des territoires du nord-ouest: Slave South, Inuvik, Deh Cho, North Slave et Sahtu.

## **PROGRAMMES**

Le département de l'Éducation, de la Culture et de la Formation administre le programme de placement du Conseil pour des projets artistiques.

Les membres se réunissent une fois par année pour passer en revue les applications reçus.

Le budget annuel pour des contributions financières est 500, 000. \$

## **ADMISSIBILITÉ**

Vous pouvez être admissible à l'octroi d'une subvention du Conseil si :

- à la date limite de présentation de la demande, vous résidez aux TNO depuis au moins 2 ans;
- vous êtes un artiste en début de carrière ou établi ;
- vous êtes un organisme enregistré aux TNO et ayant le mandat de développer les arts;
- votre demande est reliée à un projet créatif spécifique.

La date-limite pour des applications est fin janvier de chaque année.

## **ÉVALUATION**

Le Conseil évalue toute demande reçue. Les décisions d'octroyer une subvention sont fondées sur le mérite artistique et sur le contenu intégral de la demande.

Les recommandations pour l'aide financière sont soumises à l'approbation du ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Les candidats seront informés de la décision par courrier postal.

Les demandes incomplètes ne sont pas admissibles à une subvention et seront rejetées.

## **PRIORITÉS POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION**

À la discrétion du Conseil des arts des TNO, la priorité sera donnée :

- aux projets qui favorisent la croissance personnelle du candidat et son cheminement dans une discipline artistique;
- aux projets qui encouragent les autres à se lancer dans cette forme d'art ou direction (p. ex., des ateliers);
- aux projets qui mettent l'accent sur le développement des arts créatifs et non sur l'aspect lucratif pour l'artiste ou l'organisme;
- aux projets qui favorisent la sensibilisation à la communauté artistique des TNO;
- aux artistes en début de carrière plutôt qu'aux artistes établis;
- aux projets qui impliquent plusieurs personnes (p. ex., des ateliers).

## **DÉFINITIONS**

- art: expression d'idées par les arts visuels, littéraires, de la scène ou médiatiques démontrant les compétences et la créativité individuelles.
- art public: exposition permanente au sein de la communauté.
- artiste en début de carrière: personne qui manifeste un réel intérêt dans la poursuite d'une carrière artistique, qui a des compétences et qui est reconnu comme artiste amateur (p. ex., a l'appui de la communauté).
- artiste établi: personne qui est célèbre pour son art et qui le pratique depuis un certain temps

## **POUR PLUS D'INFORMATION :**

Conseil des arts des TNO  
Bureau des programmes communautaires  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, GTNO  
Boîte postale 1320  
Yellowknife, NT X1A 2L9

Tél. : (867) 920-6370  
Télécopie : (867) 873-0205  
Courriel : [boris\\_atamanenko@gov.nt.ca](mailto:boris_atamanenko@gov.nt.ca)  
Site web : [www.nwtartscouncil.ca](http://www.nwtartscouncil.ca)